

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/09/2019

Dossier complet le :

05/09/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0269

#### 1. Intitulé du projet

Effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon sur l'Estoublaise

Le projet est porté par l'ASA des canaux d'Estoublon avec l'appui du Syndicat Mixte des Berges de l'Asse

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA des canaux d'Estoublon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Arnoux Jean-Pierre

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau :	Les rubriques issues de la nomenclature IOTA qui sont concernées sont les suivantes : - 3.1.2.0. - 3.1.4.0. - 3.1.5.0. - 3.2.1.0.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'effacement du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon, sur l'Estoublaise, pour le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau, suite au classement en liste 2 de ce cours d'eau au titre de l'article L 217-1 du code de l'environnement. Dans le détail, il est prévu :

- l'effacement total du seuil de prise existant;
- l'élargissement du cours d'eau à 17 m sur une longueur d'environ 150 m et le reprofilage à 1.5%;
- le confortement de la rive gauche sur les 80 m amont à l'aide d'enrochements libres et sur les 80 m aval à l'aide de végétaux;
- le prolongement du canal en rive droite sur 65 m au sein d'une protection de berge en enrochements bétonnés, la végétalisation de 30 m de berge à l'amont et le confortement de la protection de berge en enrochements libres sur 25 m à l'aval;
- le busage du canal existant sur 285 m;
- la création d'un dispositif de dévalaison au droit de la surverse du canal, pour limiter tout risque de capture des poissons.

La surface totale impactée par le projet sera de l'ordre de 4500 m<sup>2</sup> et le volume de matériaux déplacés sera d'environ 3 000 m<sup>3</sup>.

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif principal du projet est de répondre à la demande de rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau de l'Estoublaise au droit du seuil de l'ASA des canaux d'Estoublon, suite au classement de ce cours d'eau en liste 2.

A ces fins, le projet prévoit l'effacement du seuil de prise et le prolongement du canal de prise, l'alimentation future du canal étant assurée par un merlon fusible en matériaux du site.

Afin de rétablir également le transport sédimentaire et, pour ne pas risquer une future incision, le projet prévoit l'élargissement et le reprofilage du cours d'eau, incluant la destruction d'un cabanon en rive gauche. Cet élargissement permettra également de diminuer le risque d'inondation en rive gauche.

Pour limiter le risque d'effondrement des berges suite à l'abaissement à venir du lit, ce qui pourrait impacter les habitations présentes en rive gauche et la route départementale en rive droite, le projet prévoit également un confortement des deux berges.

Enfin, le projet prévoit de buser le canal à l'aval, ce qui limitera les pertes. Une grille orientée jointe à un dispositif de surverse permettra d'éviter tout risque de capture de la faune piscicole.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les engins de chantier accéderont au cours d'eau par la piste existante en rive gauche au droit du seuil.

Après la coupe de la végétation sur l'emprise des travaux et la destruction du cabanon en rive gauche, il sera procédé au creusement d'un chenal de dérivation le long de la rive gauche, ce qui permettra de procéder au confortement de la rive droite et à l'arasement du seuil. Dans un deuxième temps, le cours d'eau sera dérivé vers la rive droite, afin de procéder aux travaux de confortement de la rive gauche. Avant chaque dérivation, une pêche de sauvetage sera conduite.

Les matériaux issus des fouilles seront régalés pour partie dans le cours d'eau, selon une pente de 1.5%, et pour partie en berge rive gauche à l'aval de la zone confortée.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Sans objet.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Les rubriques issues de la nomenclature IOTA concernées sont les suivantes :

- 3.1.2.0. Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ; les profils en travers seront modifiés sur au moins 150 m

- 3.1.4.0. Sur une longueur supérieure à 20 m mais inférieure à 200 m (D); - les protections de berges non végétalisés couvriront un linéaire de 170 m

- 3.1.5.0. De nature à détruire plus de 200 m<sup>2</sup> de frayères (A); - le cours d'eau sera dérivé sur environ 150 m en phase travaux

- 3.2.1.0. Supérieur à 2 000 m<sup>3</sup> (A) - le volume de déblais sera de l'ordre de 3000 m<sup>3</sup>, ces matériaux seront régalés sur site

L'autorisation de défrichement ne paraît pas nécessaire, seules les berges déjà anthropisées étant confortées.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le volume global de matériaux extraits pendant les travaux sera d'environ 3000 m <sup>3</sup> .	
La surface globale impactée par le projet sera de l'ordre de 4500 m <sup>2</sup> .	
Le linéaire de cours d'eau impacté pendant les travaux sera d'au moins 150 m.	
Le lit sera élargi à 17 m en fond.	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Seuil de l'ASA des canaux  
d'Estoublon sur l'Estoublaise

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 19' 40" \_ Lat. 43° 93' 93" \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_

Communes traversées :

Estoublon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet prévoit l'effacement du seuil existant et le confortement des protections de berges existantes. Il a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec la DDT des Alpes de Haute-Provence et l'AFB.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I des gorges de Trévans se situe 3 km à l'amont.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional du Verdon se situe à 2 km au sud.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Ruisseau de l'Estoublaisse", code 04CEEP0069

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Se situe dans le site de l'Asse (FR9301533) et à proximité (moins de 3 km) du site des gorges de Trévans (FR9301533)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements existent déjà dans l'Estoublaise. Ils ne seront pas augmentés le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'effacement du seuil va conduire à des variations du niveau de la nappe phréatique à proximité (baisse du niveau à l'amont et augmentation à l'aval). L'incidence demeurera toutefois faible au regard de l'absence d'enjeux à proximité. D'autre part, le projet prévoit un retour à la situation d'avant la construction du seuil en 1992.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 3000 m3 de matériaux seront extraits dans le cadre de l'effacement du seuil et de l'élargissement. Ceux-ci seront régalez à proximité de la zone d'extraction, soit dans le cours d'eau, soit en berge dans les zones peu végétalisées. Les morceaux de béton seront évacués en décharges agréés. Les végétaux seront broyés et évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des enrochements (environ 1000 m3) seront amenés afin de conforter une partie des berges.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une coupe de la végétation sera réalisée préalablement aux travaux d'élargissement du lit. Des mesures adéquates seront prises pour minimiser les impacts de cette coupe : choix d'une période propice (automne), temps laissé entre la coupe et le broyage,.... L'impact du projet à termes est plutôt positif car il permettra une meilleure circulation des espèces, en particulier piscicoles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Principales espèces protégées susceptibles d'être impactées d'après le DOCCOB: chauves-souris, castor (mais absence de terrier sur le site), Ecaille chinée, Proserpine, Blageon, Rollier d'Europe. Le choix d'une période propice permettra de limiter l'impact sur les différentes espèces terrestres (chauves-souris et oiseaux notamment). L'impact sur le blageon sera minimisé avec la réalisation d'une pêche électrique. Seul l'habitat "rivulaire" sera impacté.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence des travaux sur la zone humide de l'Estoublaise sera favorable (élargissement du cours d'eau).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de berge à conforter dans le cadre du projet sont déjà aménagées. L'impact du projet sera plutôt positif : destruction du seuil de prise bétonné et destruction du cabanon en rive gauche.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux permettront de diminuer le risque d'inondation. En phase travaux des précautions seront prises pour limiter le risque sur les travailleurs et les véhicules.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux nécessitera des déplacements. La piste d'accès à la zone de chantier existe déjà.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux sera source de bruit. Les travaux seront toutefois stoppés la nuit et les week-ends.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, pendant la destruction du seuil de prise existant (une journée). La maison la plus proche est située à 85 m du seuil. L'impact sera donc très réduit.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les véhicules présents pendant la phase travaux émettront des rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux provenant des fouilles seront déversées à l'aval. Des bassins de décantation seront positionnés pour limiter la turbidité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La végétation coupée devra être évacuée en partie, ainsi que les morceaux de béton et de ferrailles issus du démontage du seuil. Ils seront évacués en décharge agréé.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Voir commentaire ci-dessous.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux ont pour but d'améliorer le fonctionnement hydro-morphologique et écologique de l'Estoublaisse, en rendant possible le passage des poissons et des sédiments. Il aura donc un impact positif à termes : renaturation.

Seule la phase de travaux est susceptible d'avoir une incidence négative. Toutefois, de nombreuses précautions seront prises : dérivation des eaux et installations de bassins de décantation, pêche de sauvetage, choix d'une période écologique propice (automne).

On notera que le projet est soutenu par le syndicat mixte des Berges de l'Asse qui anime le site Natura 2000 de l'Asse, ce qui permet de mieux identifier les espèces potentiellement impactées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Estouillon

le

6 septembre 2019

Signature

